

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Présentation simplifiée

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026

Le budget supplémentaire (BS) a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

L'affectation définitive du résultat 2025 a permis de constater des résultats 2025 identiques à la reprise anticipée adoptée préalablement au vote du budget primitif 2026, excepté pour le budget annexe des transports. Il convient donc de procéder à la régularisation des écarts dans le cadre du budget supplémentaire.

Par ailleurs, pour faire face à des besoins nouveaux, il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif s'agissant du budget principal et du budget annexe du service des ordures ménagères.

Les propositions nouvelles de crédits consistant les budgets supplémentaires 2026 (BS 2026) sont détaillées ci-après.

YVETOT NORMANDIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre	BS 2026
Total recettes en euros	0,00

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BS 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 93 500,00
Total dépenses en euros	0,00

Le budget primitif 2026 a été élaboré de sorte à permettre la continuité des actions engagées dans les conditions acceptées par les élus de la précédente mandature.

A la suite du renouvellement du conseil communautaire, il s'avère nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour permettre la mise en œuvre des actions suivantes :

- Lancement d'une consultation pour bénéficier de l'appui d'un cabinet spécialisé dans la définition d'un projet de territoire, pour un montant de l'ordre de 64 000,00 € (chapitre 011) ;
- Dématérialisation des élections professionnelles de la fin de l'exercice 2026, en vue de désigner les représentants du personnel qui seront amenés à siéger au sein du comité social territorial (CST), pour un montant de 3 000,00 € (chapitre 011) ;
- Maintenance de la solution de vote électronique déployée à l'occasion des conseils communautaires, pour un montant de 2 400,00 € payable d'avance pour 3 ans (chapitre 011) ;
- En dépit de l'absence de financement à hauteur de 50 % sur cet exercice 2026, la poursuite des animations seniors au second semestre 2026, pour un montant de l'ordre de 11 000,00 € (chapitre 011) ;

Par ailleurs, la Caisse d'allocations familiales (CAF) sollicite le reversement d'un trop perçu de subvention sur les actions du coordonnateur de la convention territoriale globale à hauteur de 13 500,00 € qu'il convient d'honorer en inscrivant les crédits nécessaires au chapitre 67.

Ces dépenses nouvelles sont financées par la diminution du virement de la section de fonctionnement pour un montant total de 93 500,00 €.

YVETOT NORMANDIE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Recettes

Chapitre	BS 2026
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 200 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 97 500,00
Total recettes en euros	2 106 500,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	BS 2026
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 831 500,00
Total dépenses en euros	2 106 500,00

Afin de bénéficier d'offres de financement à des taux d'intérêts attractifs dans un contexte particulièrement incertain, il est proposé d'anticiper le recours à l'emprunt prévu en 2027 dans le cadre de la prospective budgétaire, à hauteur de 2 200 000,00 € dès cette année (chapitre 16 en recettes) ; en sachant que la mobilisation des fonds pourra s'échelonner sur les deux exercices (2026 et 2027).

Cette recette supplémentaire couvre ainsi le prélèvement de 93 500,00 € opéré sur le virement de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, comme pour la section d'investissement, le budget primitif 2026 ne comportait pas d'opération nouvelle. En rapport avec les délibérations présentées au cours de la séance, il est nécessaire de prévoir des crédits pour mettre en œuvre des dépenses suivantes :

- Lancement des études (maitrise d'œuvre, coordinateur sécurité, contrôleur technique, etc...) en vue de procéder à l'extension de la médiathèque intercommunale, pour un montant de l'ordre de 168 000,00 € (chapitre 20) ;
- L'acquisition du matériel de vote électronique au cours des instances, pour un montant de l'ordre de 7 000,00 € (chapitre 21) ;
- Le versement des avances ou participations susceptibles d'être appelées par le concessionnaire du quartier d'affaire de la gare (chapitre 27) pour un montant de 400 000,00 €.

Pour équilibrer cette section, le solde des crédits non affectés d'un montant de 1 431 500,00 € est également positionné au chapitre 27 pour faciliter le traitement d'éventuelles autres avances pour les budgets annexes des zones économiques ou du concessionnaire du quartier d'affaire de la gare dans une logique d'optimisation des frais financiers.

YVETOT NORMANDIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET ORDURES MENAGERES

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	BS 2026
Total recettes en euros	0,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BS 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 27 000,00
Total dépenses en euros	0,00

Des dépenses non engagées comptablement en 2024 et 2025 mais, pour autant, réalisées par des prestataires dans un contexte différent de celui prévu par le marché public contracté, vont conduire la collectivité à honorer le paiement des prestations dues dans le cadre d'un protocole transactionnel.

En raison de la disparition au 1^{er} janvier 2026 du chapitre « dépenses imprévues » de la nomenclature M4 et du contexte inflationniste sur les carburants, il est plus prudent de prévoir des crédits de dépenses de fonctionnement supplémentaires pour y faire face à hauteur de 27 000,00 €.

Cet ajustement est financé par la diminution du virement de la section de fonctionnement pour ce même montant de 27 000,00 €.

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026**

BUDGET ORDURES MENAGERES

**Section d'investissement
Recettes**

Chapitre	BS 2026
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 27 000,00
Total recettes en euros	- 27 000,00

**Section d'investissement
Dépenses**

Chapitre	BS 2026
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00
23 TRAVAUX EN COURS	- 32 000,00
Total dépenses en euros	- 27 000,00

A la suite d'un contrôle de la DREAL opéré sur la déchetterie de Croixmare, la collectivité a été mise en demeure de réaliser sous 9 mois des mises aux normes du site portant sur :

- Le remplacement d'une colonne de collecte des huiles de vidange pour un montant estimé à 5 000,00 € maximum (chapitre 21) ;
- La construction d'un bassin de récupérations des eaux supplémentaire pour y orienter les eaux polluées en cas d'incendie pour un montant global estimé à 160 000,00 € (chapitre 23).

Pour équilibrer cette section, ces dépenses nouvelles d'investissement, ainsi que la diminution du virement de la section de fonctionnement pour 27 000,00 €, conduisent à redéployer des crédits du chapitre 23 qui n'avaient pas d'affectation en 2026 et constituaient un « préfinancement » des travaux du plan pluriannuel d'investissement des exercices futurs.

YVETOT NORMANDIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET TRANSPORTS

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	BS 2026
002 EXCEDENT REPORTE	- 4 200,00
Total recettes en euros	- 4 200,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BS 2026
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 4 200,00
Total dépenses en euros	- 4 200,00

Le résultat définitif de la section d'investissement 2025 s'avère inférieur à celui estimé lors de la reprise anticipée provisoire puisqu'il s'établit à 95 862,49 € (et non à 100 006,39 €).

L'écart de 4 143,90 € constaté conduit à procéder à une affectation obligatoire en réserve au compte 1068 de 4 200,00 €, qui sont à prélever sur le résultat de fonctionnement reporté (compte 002).

Cet ajustement est financé par la diminution du virement de la section de fonctionnement pour ce même montant de 4 200,00 €.

YVETOT NORMANDIE BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET TRANSPORTS

Section d'investissement Recettes

Chapitre	BS 2026
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 4 200,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	4 200,00
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	- 4 143,90
Total recettes en euros	- 4 143,90

Section d'investissement Dépenses

Chapitre	BS 2026
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 4 143,90
Total dépenses en euros	- 4 143,90

Le résultat définitif de la section d'investissement 2025 (compte 001) est inférieur de 4 143,90 € à celui estimé lors de la reprise anticipée provisoire.

L'affectation obligatoire en réserve au compte 1068 augmente donc de 4 200,00 € avec la règle d'arrondi.

La diminution du virement de la section de fonctionnement pour 4 200,00 conduit à ajuster le montant des acquisitions susceptibles d'être réalisées de 4 143,90 € pour équilibrer cette section.